

Nevers, le 21 septembre 2022

Objet : Enquête ressources et situation des occupants

Madame, Monsieur,

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, relatives au Supplément de Loyer de Solidarité et aux renseignements statistiques concernant l'occupation des logements sociaux, nous obligent chaque année à procéder à une enquête pour connaître votre situation au regard des plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement HLM.

En cas de dépassement des plafonds de ressources fixés pour l'attribution des logements, un surloyer peut vous être appliqué. Afin de vérifier que vous ne dépassez pas ces plafonds, nous vous invitons donc à nous retourner cette enquête dans les plus brefs délais. Nous vous rappelons que votre réponse à cette enquête est obligatoire.

Elle est assortie de questions à caractère statistique auxquelles nous vous demandons de bien vouloir répondre, ces renseignements étant indispensables à la gestion de nos logements.

Nous vous demandons en conséquence de remplir le questionnaire ci-joint avec le maximum de précisions et de nous le retourner daté et signé, au moyen de l'enveloppe T ci-jointe **avant le 29 octobre 2022 en y joignant les pièces indiquées**.

Un modèle de ce questionnaire et de ce courrier, accompagnés d'un mode d'emploi, seront disponibles sur notre site internet : www.nievrehabitat.com ⇒ dans votre espace locataire et dans la rubrique « Actualités ».

Cette enquête doit prendre en compte votre situation familiale au 1^{er} janvier 2023 : en cas de modification de la situation ou de la composition familiale (naissance, décès, pacs, mariage, divorce...) entre la date de retour de cette enquête et le 1^{er} janvier 2023, vous voudrez bien informer votre agence et lui fournir tous les documents justificatifs.

Pour toute information complémentaire, votre agence de proximité se tient à votre disposition.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées

La Directrice Générale,



Cécile REMILLER

EXEMPLE : AVIS IMPOTS SUR LES REVENUS 2021 ETABLI EN 2022



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal (C) :

Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :


Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :


Identifiant service :


Somme qu'il vous reste à payer

€

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.